

Outil d'aide à la préparation de l'évaluation des besoins en aide humaine lors de l'expertise médicale de la CRCI (à transmettre aux victimes d'accidents médicaux au moment de la convocation à l'expertise)

Dans le cadre du dispositif d'indemnisation des accidents médicaux, la loi du 4 mars 2002 a prévu que des experts, inscrits sur une liste nationale, évaluent notamment les besoins en aide humaine de la victime de l'accident médical.

Afin d'évaluer au mieux vos besoins en aide humaine avant de rencontrer l'expert désigné par la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (CRCI), un tableau d'aide a été élaboré. Cet outil, que vous trouverez ci-joint, n'est pas exhaustif. Il est destiné à vous aider à repérer vos difficultés absolues ou graves pour réaliser les activités que vous auriez effectuées sans la survenue de l'accident médical. Ce document doit être rempli par vos soins et non pas par l'expert, même en votre présence.

Le besoin d'aide doit être évalué sans tenir compte de l'aide de l'entourage. Il y a lieu, pour chaque rubrique, de faire « comme si » vous viviez seul, pour que toutes les conséquences directement imputables à cet accident soient prises en compte. En revanche, n'hésitez pas à vous faire aider par votre entourage pour remplir le tableau.

ATTENTION : il faut bien distinguer les besoins d'aide humaine directement générés par l'accident médical **avant** la consolidation de ceux qui sont définitifs après la consolidation. Il y a lieu de préciser cela à l'expert, afin qu'il puisse distinguer les besoins temporaires des besoins définitifs.

MISE EN GARDE : cet outil n'a pas pour objet de fournir un minutage, acte par acte, mais de donner des éléments d'appréciation à l'expert pour élaborer la « journée type » sur 24 heures dans le rapport d'expertise, si vos séquelles sont importantes et ont une incidence particulière sur le déroulement quotidien de votre vie (et pas seulement son vécu subjectif) et à la CRCI qui examinera ensuite votre dossier au regard du rapport déposé par l'expert.

Une fois le tableau complété (en cochant les cases qui correspondent à votre situation), vous en confierez une photocopie à l'expert qui l'annexera à son rapport, de telle façon que les membres de la CRCI puissent en prendre connaissance en temps utile.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter une association de santé ou de personnes handicapées qui pourra vous accompagner dans vos démarches.

Date à laquelle le document a été rempli....

ACTIVITES	Sans aide	Avec l'aide d'un appareil	Avec l'aide de quelqu'un	Prédisez l'aide humaine : conjoint, parent, aide ménagère, auxiliaire de vie, personnel de santé (infirmière, kinésithérapeute, autre...)
I - Se mouvoir				
1.1. Sortir du lit				
1.2. Se mettre debout				
1.3. Se maintenir debout				
1.4. Faire ses transferts ¹				
1.5. Marcher ²				
1.6. Se relever en cas de chute				
1.7. Ramasser un objet tombé				
1.8. Se déplacer dans le domicile				
1.9. Se déplacer à l'extérieur du domicile				

¹ Préciser le type de transfert qui peut être effectué seul ou non depuis le fauteuil roulant et depuis le lit : jusqu'au WC, jusqu'au lit, jusqu'à la voiture, jusqu'à la chaise, etc...

² Préciser si le périmètre de marche est limité et quelles sont les aides utilisées.

ACTIVITES	Sans aide	Avec l'aide d'un appareil	Avec l'aide de quelqu'un	Prédisez l'aide humaine : conjoint, parent, aide ménagère, auxiliaire de vie, personnel de santé (infirmière, kinésithérapeute, autre...)
1.10. Descendre les escaliers				
1.11. Monter les escaliers				
1.12. Se rendre au lieu de travail et/ou dans un lieu extérieur à son domicile				

II – Satisfaire ses besoins et organiser son quotidien				
2.1. Préparer son repas				
2.2 Prendre son repas				
2.3. Utiliser les toilettes ³				
2.4. Faire sa toilette				
2.5 Prendre ses médicaments et les reconnaître				
2.6. S'habiller et se déshabiller				
2.7. Savoir mettre ses appareils				

³ Besoin d'aide humaine pour l'utilisation d'un bassin, d'un urinal, d'une sonde, de l'installation sur la cuvette des WC.

ACTIVITES	Sans aide	Avec l'aide d'un appareil	Avec l'aide de quelqu'un	Prédisez l'aide humaine : conjoint, parent, aide ménagère, auxiliaire de vie, personnel de santé (infirmière, kinésithérapeute, autre...)
2.8. Savoir enlever ses appareils				
2.9. Parler et se faire comprendre				
2.10. Entendre				
2.11 Voir				
2.12. Se repérer dans l'espace				
2.13. Se repérer dans le temps				
2.14. Se rendre au lieu de travail				
2.15. Rester propre corporellement				
2.16. Se sortir d'une situation de danger ⁴				
2.17. Utiliser des appareils et techniques de communication				
2.18. Changer les draps en raison d'une incontinence				
2.19. Laver et repasser ses vêtements				

⁴ Savoir et pouvoir prendre les initiatives nécessaires pour se sortir d'une situation de danger tel un incendie.

ACTIVITES	Sans aide	Avec l'aide d'un appareil	Avec l'aide de quelqu'un	Prédisez l'aide humaine : conjoint, parent, aide ménagère, auxiliaire de vie, personnel de santé (infirmière, kinésithérapeute, autre...)
2.20. Faire son ménage				
2.21. Faire ses courses				
2.22. Gérer son budget ; assumer la gestion des factures de consommation courante (EDF, GDF...)				
2.23. Réaliser les démarches administratives courantes et/ou exceptionnelles ⁵				

III – Qualité de vie	oui	non	observations
3.1. La présence d'autrui améliore-t-elle votre humeur ?			
3.2. L'aide d'autrui facilite-t-elle la vie de famille et relationnelle ?			
3.3. L'aide d'autrui est-elle nécessaire pour effectuer une activité de loisir, sportive ?			
3.4. La maîtrise de votre comportement est-elle améliorée par la présence d'autrui ?			

⁵ Y compris l'organisation des consultations médicales et/ou les démarches liées à l'emploi de tierce(s) personne(s).